

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION  
LA NATURE... PAISIBLE.  
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation  
mineure**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 14 mars 2022, à huis clos par visioconférence.

**La demande de dérogation mineure (# 2022-00006) porte sur les lot rénovés 4 463 678 et 4 463 680.**

**Elle vise à autoriser l'aménagement d'une allée d'accès de plus de 7 mètres de largeur alors que le tableau 10 de l'article 6.10 du Règlement de zonage 14-2006 prescrit une largeur minimale de 11 mètres lorsque l'allée d'accès se raccorde à la Route 117.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca).

Donné à La Conception le 18 février 2022.

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 18 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 février 2022.

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière